

P1101

Paysage d'importance cantonale : Vallée de l'Intyamon

NOUVEAU

ETAT DE COORDINATION

Coordination réglée

THÈME RATTACHÉ

Paysage

COMMUNES SUR LESQUELLES S'IM-PLANTE LE PROJET

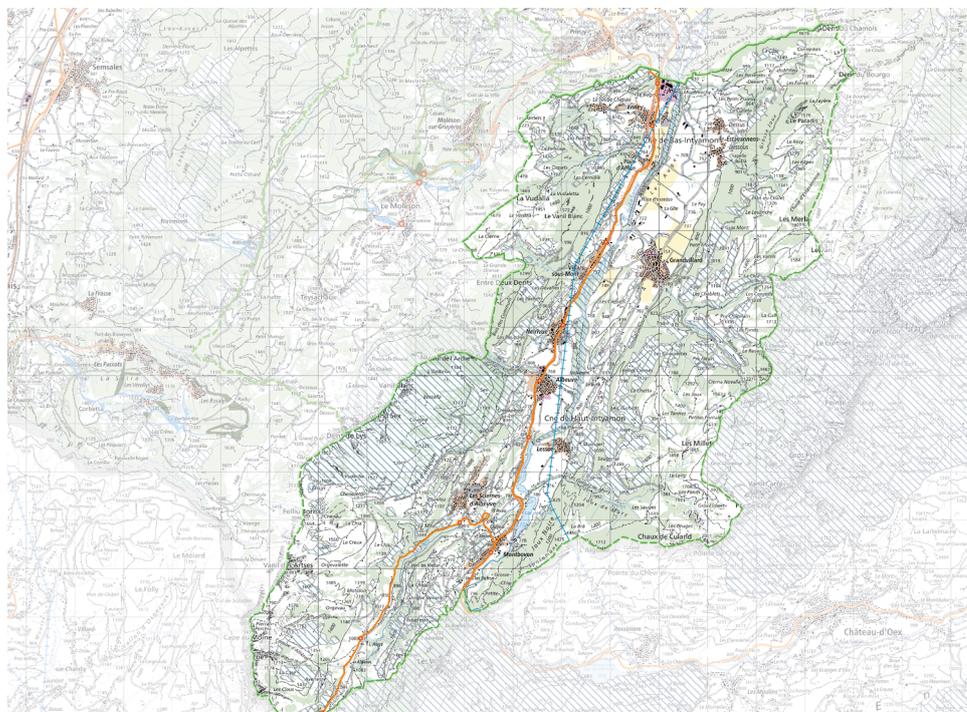
Bas-Intyamon

Grandvillard

Haut-Intyamon

AUTRE INSTANCE CONCERNÉE

ARG



	Paysage d'importance cantonale		Urbanisation / Projet urbain et énergie
	Milieu naturel inventorié et périmètre inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Identification des IFP: voir thème PAYSAGE.		Transports / Gare et axe ferroviaire
			Espace rural et naturel
			Environnement / Décharge

1. Description du projet

Le paysage Vallée de l'Intyamon est un paysage d'importance cantonale (PIC).

2. Justification de la localisation

Ce paysage au relief simple de vallée à fond plat et modelé par l'économie alpestre se caractérise par trois grandes sous-unités paysagères distinctes et très contrastées : paysage de rivière et paysage rural de village et de hameau de la vallée ; paysage d'alpage sur le versant est de la chaîne des Vanils ; paysage d'alpage sur le versant ouest. Ce paysage fait partie du périmètre du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Un fond de vallée plat d'origine glaciaire

Le fond plat de la vallée est structuré par la Sarine, les villages à valeur patrimoniale et culturelle forte (villages recensés à l'inventaire national ISOS) et de grandes surfaces agricoles. Les secteurs d'exploitation de matériaux ainsi que des zones d'activités viennent par endroit trancher avec l'ambiance montagnarde globale et rappellent la

D

proximité du réseau de transport national. Les réseaux routier et ferroviaire qui relient la plaine au Pays-d'Enhaut renforcent la linéarité de la vallée, marquée en son centre par la Sarine, parfois canalisée, parfois plus naturelle à la ripisylve fournie, et présentant des largeurs variables. Le Lac de Lessoc (lac de retenue) et les collines des Cressets animent localement le paysage par un relief doux et longiligne.

Un versant est marqué par le patrimoine et l'économie alpestre

Le versant est de la chaîne des Vanils possède de nombreuses structures géomorphologiques (terrasses fluvio-glaciaires, traces d'érosion glaciaire, cônes de déjection) qui lui confèrent une ambiance paysagère de montagne marquée avec des sommets supérieurs à 2'000 m. Ces pentes préalpines sont des espaces privilégiés pour la faune. Ce versant est segmenté par l'érosion des différents ruisseaux et les Gorges de Mury. Plusieurs secteurs de paysages d'estivages, avec des chalets d'alpage traditionnels et des vues panoramiques sur la vallée et les Préalpes, révèlent une atmosphère alpestre typique des Préalpes fribourgeoises très présente dans l'imaginaire collectif.

Un versant ouest caractérisé par la forêt et les cours d'eau

Le versant ouest est marqué par des pentes majoritairement plus boisées. Les ruisseaux et petits cours d'eau, identifiables grâce à leurs cordons boisés structurent le paysage. Les hauteurs accueillent des conditions favorables pour la flore de montagne ainsi que pour la faune avec la présence marquée du bouquetin et l'existence d'un district franc.

3. Objectifs spécifiques

Ménager la qualité des grands espaces agricoles

Il convient de garder les espaces agricoles ouverts tout en permettant un développement agricole et de veiller à une intégration paysagère qualitative des projets de rénovation et de construction, ou lors d'aménagement d'infrastructures (routes, lignes électriques, etc.). Le maillage des structures boisées, qui ponctue également les espaces agricoles ouverts, devra être préservé, renouvelé et renforcé tant en plaine qu'en zone alpestre.

Veiller à minimiser les atteintes engendrées par les gravières et carrières pendant et après exploitation

La mise en place de mesures d'intégration paysagère permet d'atténuer l'impact visuel des sites d'exploitation de matériaux durant leur phase d'exploitation. La prise en compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères des contextes des gisements est également indispensable à une bonne remise en état des lieux à la fin de l'exploitation.

Mettre en valeur le patrimoine bâti

À proximité et au sein des périmètres construits et environnants identifiés par l'ISOS, les spécificités de construction (choix des matériaux, dimensions, aménagements extérieurs) méritent une attention toute particulière afin que les villages conservent leur typicité et leur lisibilité. Il convient également de valoriser le patrimoine religieux ainsi que certaines voies de communication historiques (IVS).

Mettre en valeur l'exploitation et le patrimoine alpestre

Il est primordial de maintenir et de mettre en valeur les alpages par un entretien et une rénovation des bâtiments adaptés au paysage alpestre. L'aménagement de nouveaux accès et la réfection des accès existants doivent garantir une intégration adéquate à l'ensemble paysager. Enfin, il convient de veiller à une exploitation raisonnée des surfaces qui composent le périmètre, en accordant une attention particulière aux surfaces à haute valeur écologique.

Préserver et valoriser les milieux naturels du site

Le site comporte de grandes valeurs naturelles qu'il convient de maintenir, de valoriser et de renforcer. Le maillage des différents milieux naturels contribue à la qualité de ce paysage. Les secteurs de nature sauvage, favorables à la faune, doivent être maintenus, en veillant à la quiétude de ces lieux et au maintien de leur obscurité nocturne. Enfin, une revitalisation des cours d'eau, en particulier la Sarine, doit être envisagée.

Organiser le développement de la mobilité douce

Le développement du réseau cyclable sur la rive gauche de la Sarine doit être étudié. De même, les sentiers pédestres doivent être optimisés par la mise en place d'un réseau plus dense afin de relier les différents villages entre eux, ainsi que la plaine avec les sommets. Il convient de rendre le lac de Lessoc plus accessible.

NOUVEAU

